

PEUT-ON ETRE

FRANC-MAÇON

ET CITOYEN



Selon le Petit Robert, le citoyen est la personne qui appartient à une cité, en reconnaît la juridiction, est habilité à jouir, sur son territoire du droit de cité et est astreint aux devoirs correspondants. Parmi les droits du citoyen se trouve celui de s'occuper des affaires de la cité et donc de faire de la politique au sens noble du terme. L'appartenance à la Franc-maçonnerie est-elle compatible avec les devoirs d'un bon citoyen? Certains esprits ont accusé la Franc-maçonnerie de comploter contre l'Etat et la Nation. Ce complot maçonnique est-il réel? En face du problème politique et du choix politique, quelle peut-être l'attitude d'une institution comme la Franc-maçonnerie? Le Franc-Maçon est-il libre dans son choix politique? Ce sont les deux questions auxquelles nous allons essayer de Répondre.

A/ Le complot maçonnique contre l'Etat et la Nation n'existe pas.

Dans chacun des pays où les Maçons ont le droit de se réunir pour cultiver leur idéal de concorde et d'harmonie sociale, la Franc-maçonnerie, par loyauté, prescrit à ses adeptes, l'obéissance aux lois de ce pays et les sacrifices nécessaires à sa défense, quels qu'en soient le régime politique et le Gouvernement. L'article 2 des Constitutions d'Anderson dispose: «un Maçon est un paisible sujet à l'égard des pouvoirs civils, en quelque lieu qu'il réside ou qu'il travaille, et ne doit jamais être mêlé aux complots et conspirations contre la paix et le bien-être de la nation, ni manquer à ses devoirs envers les magistrats inférieurs; car la Maçonnerie a toujours pâti de la guerre, de l'effusion de sang et du désordre.» Les Constitutions de la Grande Loge de France, Obéissance de la Maçonnerie spiritualiste comme la nôtre, précisent que «*Les Francs-maçons doivent respecter les lois et l'autorité légitime du pays dans lequel ils vivent et se réunissent librement. Ils sont des citoyens éclairés et disciplinés et conforment leur existence aux impératifs de leur conscience.*» Le Franc-Maçon se doit par conséquent d'obéir aux lois de la cité. Son obéissance ne sera pas celle d'un robot, car le concept de citoyenneté comporte une ambivalente balance, entre l'appartenance à une collectivité régie par des lois et le souci du respect de l'individu. Comme le dit le philosophe Alain, « *Résistance et obéissance sont les deux vertus du citoyen. Par l'obéissance, il assure l'ordre par la résistance, il assure la liberté.*». Le poète Paul Géraudy renchérit en disant: «*si l'Etat est fort, il nous écrase, s'il est faible nous périssons*». **Au Franc-Maçon de trouver la juste mesure dans l'exécution de son devoir d'obéissance et dans celle de son devoir de résistance.**

La Franc-Maçonnerie, en tant qu'institution, ne comploter par conséquent pas contre l'Etat et la Nation. Mais la Franc-maçonnerie dicterait-elle à ses adeptes un choix politique quelconque?



B/ La Franc-maçonnerie face au choix politique

En face du problème politique et du choix politique, quelle est et quelle peut être l'attitude de la Franc-maçonnerie, et en particulier quelle est l'attitude de la Grande Loge Unie du Cameroun? Dans le point quatre de sa Déclaration de principe, la GRANDE LOGE UNIE DU CAMEROUN proclame *«qu'elle ne s'immisce, de même que ses Loges, dans aucune controverse touchant à des questions politiques ou confessionnelles. Pour l'instruction des frères, des exposés sur ces questions suivis d'échanges de vue sont autorisés. Toutefois les débats sur ces sujets ne doivent jamais donner lieu à un vote ni à l'adoption des résolutions lesquelles seraient susceptibles de contraindre les opinions ou les sentiments de certains frères.»*

Dans le domaine politique comme dans le domaine religieux, la FrancMaçonnerie laisse à chaque Maçon la liberté de se déterminer selon sa propre conscience, en fonction de ce qu'il croit le plus utile et le plus juste dans le respect de la loi. Et pas plus que nous ne retrouverions dans ses principes des indications pour un choix religieux ou confessionnel particulier, nous ne retrouverions pas en elle l'indication pour un choix idéologique précis. Le débat et le choix politique concerne le citoyen Franc-maçon et n'engage que lui, en toute autonomie et en toute indépendance, sans aucune pression d'aucune sorte.

Mais là où des systèmes ont été instaurés, qui proclament l'absolutisme d'une église ou d'un parti, les Maçons ne peuvent que s'inscrire en faux contre l'oppression et la tyrannie.

Pour Henri TORT-NOUGES, Passé Grand Maître de la Grande Loge de France, «La Grande Loge de France en tant qu'institution, ne se croirait le droit d'intervenir (non seulement le droit mais le devoir) dans la vie publique que si elle se sentait menacée dans son existence, et sa vie par des entreprises subversives ou si elle croyait effectivement et justement menacées également les libertés fondamentales de l'homme (les droits souverains de la personne humaine).»

La Franc-Maçonnerie de tradition observe scrupuleusement le principe de la neutralité politique et religieuse. Il ne resterait rien de l'idée de Centre de l'Union si la Franc-Maçonnerie s'égarait dans des prises de positions qui mettraient l'Ordre Maçonnique derrière telle ou telle option politique et religieuse. C'est pourquoi au sein de nos Loges, nul ne peut être inquiété pour les options ou les convictions qu'il professe à partir du moment où ces convictions ne visent pas à l'aviilissement de l'homme ou à la réduction voire à la suppression des libertés individuelles ou publiques. La tradition à laquelle nous nous relions n'est pas un fossile témoignant d'un passé à jamais résolu, mais bien au contraire une spiritualité vivante qui pousse le Franc-Maçon, quel que soit le domaine dans lequel il agit, à remplir son devoir vis-à-vis des autres hommes. S'il n'y a pas une politique maçonnique, il existe par contre une éthique qui découle de la spiritualité initiatique et que l'on peut définir en peu de mots: tout ce qui élève l'homme est nôtre. Ainsi donc, le Franc-maçon ne peut travailler que dans cette direction.



L'étude de ce thème nous a montré que la Franc-maçonnerie respecte la liberté de conscience et la liberté de pensée de ses adeptes; qu'elle ne leur dicte ni ne leur impose un choix religieux ou un choix politique précis. A la fin de leurs réunions, le Président de la Loge invite cependant ses Frères Francs-maçons à poursuivre au dehors l'œuvre commencée dans le Temple. A l'intérieur du Temple, le Franc-Maçon apprend à se bâtir. Sorti du Temple, il doit œuvrer pour bâtir la cité idéale. C'est d'abord dire que le Franc-Maçon se devra de rayonner dans la cité pour porter au dehors les lumières acquises à l'intérieur du Temple. Ce faisant, il ne fera que répondre à cette recommandation du Maître Jésus qui disait à ses disciples: «soyez comme des villes éclairées au sommet d'une colline». La même recommandation se retrouve dans son propos lorsqu'il dit «qu'on n'allume pas un cierge pour le mettre sous le boisseau, mais on le dépose sur la table afin qu'il éclaire toute la pièce». Le Franc-Maçon se doit d'être un modèle dont le comportement éclairera la cité. Le Franc-Maçon sera par conséquent un porteur de lumière, un porteur de vérité. Au-delà du modèle qu'il doit être, le Franc-Maçon qui est un bâtisseur ne sera pas un citoyen passif, mais un citoyen actif, un citoyen engagé œuvrant en architecte de la cité idéale. Cette cité idéale est une société plus humaine. Quelle sera la maquette de cette cité idéale? En d'autres termes, quelles seront les valeurs que le Franc-Maçon devra promouvoir dans cette cité? Les valeurs que le Franc-maçon portera hors du Temple sont les valeurs de Liberté, d'Egalité, de Fraternité, de Tolérance, de Justice et d'Amour apprises dans le Temple. Sa cité idéale sera une cité au sein de laquelle l'homme dans sa pluri-dimensionnalité trouvera son plein épanouissement. Une société qui ne cherchera pas à réduire l'homme à l'unidimension de sujet économique ou sujet politique. Car l'homme est sans doute citoyen et doit être citoyen, mais il n'est pas que citoyen et ne saurait être que cela. **Cette cité sera structurée par l'union dans la diversité, le contraire de l'unité dans la conformité, non le modèle totalitaire qui entretient la barbarie pour le seul bénéfice des prédateurs.** Ce sera une cité où règne la loi d'amour. Cette cité idéale, d'illustres Maçons en ont posé les premières pierres; citons pèle mèle : Jules FERRY et Emile COMBES qui luttèrent pour que les enfants soient en mesure d'étudier en vue de choisir leur destin, Victor SHOELCHER (1804-1893) qui obtint l'abolition de l'esclavage des Noirs, GARIBALDI qui combattit pour l'unité de l'Italie, Léon BOURGEOIS (1851-1925) qui donna l'appellation SDN , Société Des Nations, à l'organisation internationale devenue ONU qu'il présida en 1919, Francisco FERRER qui fonda à Barcelone en Espagne «l'Ecole Moderne» qui prodiguait gratuitement un enseignement de qualité affranchi de l'emprise de l'Eglise.

Vaste est le chantier; surtout dans nos pays sous-développés d'Afrique où tout reste à faire. Nos devanciers ont eu le rêve et l'audace de poser les premières pierres de cet édifice. A nous d'en poursuivre la construction. Oui nous le pouvons!

Un groupe de Cherchants sous la supervision de Otto Preminger

